

L'écho des SDAP

Journal de la section SDAP de la CGT-Culture

Sommaire

Edito

Page 1 : Edito

Pages 2 : “ J’aime mon patrimoine ”, donc j’accélère le désengagement de l’Etat

Pages 3 : Les SDAP : de bien troubles expérimentations...

Poursuivant sur le grand braquet la politique engagée par son prédécesseur, l’actuel Premier ministre accentue les attaques notamment contre le code du travail, les services publics et le statut des fonctionnaires. Sous couvert de “ modernisation de l’Etat ”, de nouveaux “ partages de compétences ” et autres “ réorganisations de services ” menés au pas de charge, il supprime dans les faits des milliers d’emplois et fait s’effondrer des pans entiers des missions de service public.

Les services déconcentrés du ministère de la culture, et tout particulièrement ceux en charge du patrimoine considérés comme dispendieux en matière de crédits et de personnel, mais aussi comme une gêne par les lobbies des promoteurs immobiliers, sont à leur tour dans l’œil du cyclone.

En quelques mois, la chaîne patrimoniale a été totalement démantelée : l’Inventaire a été transféré aux régions tandis que, dans le même temps, les Conservations régionales des monuments historiques ont perdu pratiquement toutes leurs compétences s’agissant de la maîtrise d’ouvrage ou encore, à titre “ expérimental ” de la programmation et de la gestion des crédits de travaux . La maîtrise d’ouvrage s’agissant de l’archéologie préventive a été confiée aux aménageurs qui peuvent désormais faire appel, pour la réalisation des fouilles, à des entreprises privées. En outre, les cadeaux fiscaux accordés à des lobbies divers et variés viennent interdire, faute de moyens suffisants, la réalisation des diagnostics. Enfin, en application des plans de suppressions de postes, des dizaines d’emplois vacants ne sont pas pourvus dans les DRAC et les SDAP, et finissent même maintenant, avec l’entrée en vigueur de la LOLF, par disparaître purement et simplement.

C’est dans ce contexte très dégradé qu’ont été publiées, en plein cœur de l’été, les circulaires aujourd’hui bien connues du Premier ministre (du 28 juillet, relative à la mise en oeuvre des propositions de réforme de l’administration départementale de l’Etat) et du ministre de la culture (du 3 août, sur la réforme des services déconcentrés en charge de l’architecture et du patrimoine du ministère de la culture) qui, de tout évidence, contiennent des instructions contradictoires. Et ce, quoi qu’en ait dit le Directeur de Cabinet avec un aplomb remarquable lors du comité technique paritaire ministériel du 15 septembre dernier !

Après lecture, on apprend que les DRAC n’auraient plus vocation à être opérateur dans le domaine de l’architecture et du patrimoine tandis que les SDAP, à qui cette tâche incomberait maintenant, seraient appelés à courte échéance, à fusionner avec les DDE. Rappelons au passage que les services de l’architecture et du patrimoine représentent tout de même près des ¾ des effectifs et des crédits des services déconcentrés du ministère de la culture.

Si rien n’est fait pour arrêter la casse, les DRAC vont donc très vite être vidées de toute leur substance, et le rêve du sénateur Marini (Président de la commission des finances) qui, il y a deux ans, appelait de ses vœux la disparition de ces services, serait alors tout prêt de se réaliser.

“ J’aime mon patrimoine ”, donc j’accélère le désengagement de l’Etat

Parmi tous les ministres qui se sont succédés à la tête du ministère de la culture, il y a ceux (quelques uns) qui l’ont pas à pas construit, structuré, renforcé, qui ont agi pour en conforter et en défendre l’existence : des hommes et des femmes qui étaient manifestement acquis à l’idée qu’en matière de culture, pour garantir la continuité et la cohérence des politiques à l’échelle du pays, la péréquation et la mutualisation des moyens, l’Etat et ses services implantés sur l’ensemble du territoire ont un rôle essentiel, unique, irremplaçable à jouer. Cela est particulièrement vrai s’agissant de l’étude, de la connaissance, de la protection et de la sauvegarde du patrimoine, de son accessibilité et de son appropriation par le plus grand nombre mais aussi quand, toujours dans ce domaine, il est question d’édicter des normes nationales, de les appliquer et de les contrôler.

La France a ainsi pu construire, développer et inscrire dans la durée de véritables politiques publiques de la culture, l’Etat et les collectivités territoriales, qui participent elles aussi grandement à cette bataille de tous les instants, conjuguant depuis longtemps maintenant leur action. Si ces politiques publiques ont pu être menées, notamment dans le domaine du patrimoine, c’est grâce, pour une large part, à l’existence de services opérateurs de l’Etat présents dans chaque région et intervenant à tous les niveaux de la chaîne patrimoniale, ceux qui sont aujourd’hui attaqués de toutes parts.

Car, parmi les ministres qui ont eu en charge la culture depuis 1959, il y a aussi, malheureusement, ceux qui ont, ou auront, marqué leur passage par le démembrement de

pan entiers de ce département ministériel. Au vu de la politique qu’il a jusqu’à présent menée s’agissant notamment des services du patrimoine, Renaud DONNEDIEU de VABRES, poursuivant le travail engagé par Jean-Jacques AILLAGON, appartient incontestablement à cette seconde catégorie. Ses discours enflammés et son talent de grand communicant ne parviennent même plus aujourd’hui à masquer qu’il est en train d’atomiser littéralement les fondements de notre département ministériel et de démanteler au pas de charge un acquis primordial et historique de notre pays. Pour ce faire, il est entouré de collaborateurs dont l’arrogance n’a d’égal que la brutalité des procédés. Délester le ministère d’une grande part de ses missions et de ses prérogatives, transférer de lourdes charges aux collectivités, externaliser voire purement abandonner certaines actions, amener l’Etat à se replier progressivement sur un rôle d’impulsion, de coordination, d’expertise, de contrôle et réduire le plus possible tous ses moyens d’intervention : telle est leur feuille de route.

Les personnels du ministère auront dû attendre une communication destinée à la presse et diffusée à la veille des dernières journées du patrimoine pour enfin connaître les grandes orientations de la politique de Renaud DONNEDIEU de VABRES pour le patrimoine. L’introduction de son propos est édifiante : sa conception du patrimoine se réduit en effet presque exclusivement à des enjeux économiques. Ainsi, il évoque le patrimoine comme *outil du développement économique, facteur d’attractivité pour l’installation des entreprises, enjeu d’influence*. Admirable entrée en matière !

Par ailleurs, Renaud DONNEDIEU de VABRES n’est pas à une contradiction près, et plus c’est énorme, moins il s’en prive : ne dit-il pas vouloir *donner un nouveau souffle à la politique du patrimoine*, quand, jamais avant lui, un ministre n’était parvenu en si peu de temps à faire autant de dégâts dans les services chargés précisément d’intervenir en ce domaine, qui plus est ceux implantés directement dans les territoires ? A son actif, sur seulement la première moitié de cette année, on peut entre autres retenir :

- La mise à disposition, avant transfert définitif, des services de l’Inventaire aux régions ainsi que des crédits d’intervention prévus au titre du budget 2005,
- A titre expérimental dans un premier temps, le transfert aux régions, ou aux départements (sans que l’on en connaisse le mode de répartition) de la gestion et de la programmation des crédits relatifs à l’entretien et à la restauration des monuments historiques n’appartenant pas à l’Etat ou à ses établissements publics. Les Conservations régionales des monuments historiques vont voir aussi transférer au Centre des monuments nationaux la maîtrise d’ouvrage des travaux d’entretien et de restauration des monuments gérés par cet établissement.
- Se rajoute le transfert aux propriétaires de monuments historiques de la maîtrise d’ouvrage des travaux suivant l’ordonnance du 9 septembre 2005. Un décret d’application de cette ordonnance sera publié fin 2005 – début 2006, qui fixera le barème de la rémunération des services de l’Etat lorsqu’un

propriétaire y fera appel : concrètement, il est mis fin à un service assuré jusqu'à présent par l'Etat à titre gratuit, même s'il est encore prévu un dispositif d'assistance gratuit pour les propriétaires n'en ayant pas les moyens.

- Le transfert, suivant demandes des collectivités, de monuments historiques appartenant à l'Etat inscrits sur une liste publiée par décret en juillet dernier.
- Le transfert aux départements des crédits relatifs au patrimoine rural non protégé.

Chacun le voit, ce bilan est d'ores et déjà très lourd : l'Inventaire parti, l'activité des services régionaux de l'archéologie sérieusement entravée et, à court terme, les Conservations

régionales des monuments historiques amputées de la plupart de leurs missions. L'on se demande où s'arrêtera Renaud DONNEDIEU de VABRES ? Ou plutôt quand, ensemble, allons-nous arrêter cette entreprise de destruction planifiée ? Sur les expérimentations, il est par exemple encore possible, si l'on s'y met tous ensemble, d'inverser la vapeur !

Dans un tel scénario, que seront réellement à l'avenir les services régionaux de l'architecture et du patrimoine, chargés nous dit-on de fonctions d'orientation, d'animation, de coordination et de programmation ? Presque plus rien ! Plus largement, à quoi se résumera alors, dans une capitale régionale, une direction des affaires culturel-

les ? A un directeur entouré d'une poignée de conseillers sectoriels et de quelques agents chargés de tâches administratives, et voilà tout ! Un ensemble par conséquent très fragile qui, au train où avancent les réformes de l'administration territoriale de l'Etat, pourrait être rapidement absorbé dans une structure beaucoup plus importante à caractère interministériel.

Mais de telles évolutions ne sont bien sûr pas inéluctables. Tout dépendra de notre capacité à nous faire entendre et à peser sur les décisions.

Les SDAP : de bien troubles expérimentations...

Dans sa circulaire du 3 août 2005, le ministre de la culture a donc annoncé que les SDAP sont appelés à devenir, dans les prochains mois, « l'échelon déconcentré opérationnel » et « le guichet de proximité » en matière d'architecture et de patrimoine.

Prenant tout le monde de vitesse, celui-ci dit avoir déjà retenu « un certain nombre d'orientations » parmi des propositions qui lui ont été formulées par un comité de pilotage ministériel, et demande aux services de les « mettre en œuvre immédiatement ». Il ajoute par ailleurs qu'« un décret unique définissant les missions des services déconcentrés du ministère est en cours d'élaboration » et qu'il adressera aux DRAC et aux

SDAP « d'ici la fin de l'année » de nouvelles instructions.

A aucun moment, ladite circulaire ne fait mention du dialogue social ou ne préconise d'associer les personnels aux réflexions en cours. Sur le principe et les modalités de cette restructuration d'ensemble, il ne semble pas non plus prévu que soient consultés les comités techniques paritaires régionaux, celui de la direction de l'architecture et du patrimoine ou encore le CTP ministériel alors que leur avis est réglementairement requis lors de modifications touchant à l'organisation et au fonctionnement des services. Tout serait d'ores et déjà à peu près calé, et en particulier la nouvelle articulation des missions entre les DRAC et les SDAP dont

le ministre dit avoir demandé à l'inspection générale des affaires culturelles et à l'inspection générale de l'architecture et du patrimoine « d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre ».

Ainsi, les autorités ministérielles, et en particulier le directeur de l'architecture et du patrimoine, n'auront, une fois de plus, pas tenu leurs engagements. Durant le premier semestre de cette année, nous avons en effet demandé à la DAPA, à de multiples reprises, (notamment lors de la commission nationale de concertation des SDAP installée en juin dernier) à être consultés très en amont sur tous ces sujets ; chaque fois, il nous a été répondu

que les décisions et les schémas d'organisation étaient encore loin d'être arrêtés et que la concertation s'ouvrirait après l'été pour s'achever probablement fin 2005. Et lorsque nous interrogeons le ministère sur le rôle exact et la finalité des groupes de travail de l'administration chargés de réfléchir sur les futures relations entre les DRAC et les SDAP en termes de fonctionnement administratif, de procédures, de répartition des compétences et des moyens (petits « comités » dont les personnels et leurs représentants avaient été écartés), nous nous entendons toujours répondre : il ne s'agit là que de travaux exploratoires dont nous aurons bien évidemment, par la suite, tout le temps de débattre ensemble.

La circulaire du mois d'août de Renaud DONNEDIEU de VABRES est venue bel et bien entermer toutes ces promesses !

Preuve en a récemment été donnée lors du comité technique paritaire ministériel du 15 septembre dernier où la CGT-Culture et le SNAC-FSU avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'information sur la réforme des services déconcentrés du ministère en charge de l'architecture et du patrimoine. A aucune de nos questions pourtant précises, que se posent légitimement les personnels directement concernés, nous n'avons en effet obtenu de réponse :

- Quelle sera demain l'étendue exacte des compétences et des attributions des SDAP ?
- Quelles sont les missions, aujourd'hui assurées par les DRAC, que le ministre entend

transférer en tout ou partie vers les SDAP ?

- Est-il enfin prévu de renforcer les effectifs de ces services ? la CGT-Culture ne cesse de rappeler depuis des années, bilans d'activité à l'appui, que leur charge de travail augmente de manière régulière alors que les moyens humains, eux, n'évoluent pas.
- Lorsque le ministre, dans sa circulaire du 3 août, parle d'"alléger la tâche des services en les recentrant sur les enjeux essentiels", doit-on au contraire comprendre, la tendance générale étant à la réduction du nombre d'agents, que certaines tâches vont progressivement être abandonnées, comme déjà d'autres avant ? Et si oui, lesquelles ?
- Des redéploiements de personnels issus des DRAC sont-ils envisagés pour répondre à la nouvelle charge de travail des SDAP et apporter à ces services les compétences professionnelles dont ils ne sont pas aujourd'hui dotés ? Si oui, selon quelles modalités ?
- S'orienté-t-on, dans une autre hypothèse, vers un dispositif constitué de correspondants restant affectés et localisés dans les DRAC et devenant les référents d'un ou de plusieurs SDAP ? Si oui, quelle forme d'organisation du travail cela implique-t-il concrètement au quotidien ?
- Comment seront mutualisées les ressources (par exemple documentaires) et les moyens logistiques ?
- Quelles sont précisément, et sur quelles matières portent les délégations de signatures du

Préfet de région aux chefs de SDAP prévues dans la circulaire du ministre ? Quelles en seront les répercussions directes sur l'activité de ces services ?

Fort désagréable d'un bout à l'autre de la discussion, le directeur de cabinet s'est simplement contenté de répondre que la réflexion sur tous ces sujets était actuellement conduite par un comité de pilotage dont les conclusions seront présentées aux organisations syndicales le moment venu ! Est-ce le « fameux » comité dont Renaud DONNEDIEU de VABRES dit qu'il a remis ses conclusions ... au début de l'année 2005, et dont il a déjà mis en œuvre certaines des orientations ? Est-ce un second comité auquel seraient rattachés les groupes de travail constitués par l'administration que nous évoquions plus haut ? Est-ce en fait un seul et même comité, et si oui, quel est en définitive son calendrier d'action ? Jamais, dans notre département ministériel, une « réforme » de cette importance et de cette ampleur n'a été menée avec tant d'opacité et en manifestant un tel mépris pour les personnels et leurs représentants.

Mais, encore plus grave, Renaud DONNEDIEU de VABRES et le gouvernement auquel il appartient, ont en fait bien d'autres arrières-pensées concernant les SDAP : les éloigner progressivement du ministère de la culture jusqu'à les en extraire totalement dans quelques années.

Après avoir déjà porté un coup très rude aux services patrimoniaux des DRAC, il passe maintenant à la seconde étape

d'une politique d'une implacable cohérence, celle initiée par son prédécesseur : parvenir in fine à vider le ministère des quelques missions opérationnelles qu'il conserve encore dans le domaine du patrimoine pour, dans le droit fil de la « Réforme de l'Etat » et dans l'objectif de réduire toujours davantage le volume de l'emploi public, que celui-ci se recentre et se limite à un rôle d'expertise, de pilotage, et de contrôle. Une présence et une action de l'Etat en matière culturelle réduites en somme au strict minimum.

La manœuvre est d'une limpidité absolue : dans le même temps où le ministre de la culture engage le regroupement de la presque totalité de ces missions opérationnelles à l'échelon des SDAP, le Premier ministre publie, le 28 juillet dernier, une circulaire demandant aux Préfets de département « d'expérimenter » la fusion de ces services avec les DDE. Le terme de fusion est d'ailleurs parfaitement inapproprié puisque, par exemple dans le cas du Val d'Oise (où les choses semblent très avancées), huit agents pourraient être dès le 1er janvier 2006 littéralement absorbés dans une nouvelle direction composée de 460 personnes ! Ces projets couvent depuis près d'un an puisque c'est en novembre 2004 que le Premier ministre d'alors avait chargé les Préfets de département d'élaborer des schémas de cette nature dans le cadre de la réforme de l'administration départementale de l'Etat. Au passage, signalons que dès cette annonce, la CGT-Culture avait demandé au directeur de l'architecture et du patrimoine si ce chantier pouvait de près ou de

loin concerner les SDAP, ce à quoi ce dernier avait répondu que rien n'était semble-t-il prévu. Ca va avec le reste...

Interrogé lors du dernier CTP ministériel sur les conséquences à court et moyen termes de ladite circulaire, le directeur de cabinet, cherchant à ne pas déclencher la tempête, a minimisé sa portée en affirmant que l'expérimentation en question ne devrait tout au plus concerner que deux ou trois « petits » SDAP. Pour l'instant peut-être, mais le mouvement est bel et bien lancé et la démarche du Premier ministre est extrêmement volontariste dans ce domaine : « Plusieurs d'entre vous [les Préfets] proposent de réformer l'administration départementale de l'Etat selon des modalités d'intégration plus poussée. Des projets de fusion, de rattachement d'une partie de service à un autre ou de réorganisation des services de l'Etat au sein d'une entité unique ont été élaborés en particulier entre (...) les services départementaux de l'architecture et du patrimoine et les DDE.

Je souhaite que des réformes de cette nature puissent être envisagées avec les meilleures chances de succès.

Dans cet esprit, j'ai chargé le comité des secrétaires généraux de procéder à une analyse approfondie de ces propositions pour permettre, dans un premier temps, d'en sélectionner un certain nombre à mettre en œuvre à titre expérimental.

Une circulaire, qui vous sera adressée au cours de l'automne, (...) fixera les orientations retenues et précisera les instruments juridi-

ques susceptibles d'être utilisés. Elle indiquera également la liste des projets soumis à expérimentation avec les départements retenus aussi bien pour (...) que pour les projets de mutualisation les plus ambitieux ou pour les fusions de services. »

Et on connaît par cœur ce à quoi servent généralement les expérimentations de ce type : c'est un ballon d'essai qui, s'il ne rencontre pas une opposition et une mobilisation massive des personnels, conduit tout droit à une généralisation deux ou trois ans plus tard.

Pour l'heure, Renaud DONNEDIEU de VABRES nie en bloc avoir l'intention de laisser filer les SDAP et les personnels qui y sont affectés. N'a-t-il pas inscrit dans sa circulaire du 3 août dernier que la participation des SDAP aux travaux des pôles départementaux chargés des politiques du territoire et du cadre de vie « peut être admise à condition qu'elle ne se traduise en aucune manière par une intégration sous l'autorité d'un autre chef de service déconcentré départemental ou au sein des services d'une préfecture » ? Bien sûr. Mais tout de même, la ficelle est un peu grosse !

A qui voudrait-on en effet faire croire qu'une circulaire du Premier ministre concernant en partie des services de la culture ait pu être publiée sans concertation avec Renaud DONNEDIEU de VABRES ? Et qui pense réellement parmi les personnels concernés qu'une circulaire du ministre de la culture puisse « surclasser » une instruction du Premier ministre dans l'esprit d'un Préfet ? Person-

ne, bien évidemment ! En fait, il y a tout lieu de penser que lorsqu'un peu d'eau aura coulé sous les ponts et que la vigilance sera relâchée, le ministre de la culture dira engager une énième réforme et publiera une nouvelle circulaire annulant la précédente ; ce serait loin d'être une première.

Et, de toute façon, les faits sont là : le SDAP du Val d'Oise, et peut-être d'autres très vite, s'apprête bel et bien à fusionner avec

la DDE au 1er janvier de l'année prochaine. Cerise sur le gâteau, il devrait même d'après nos informations, en guise d'expérimentation (qui par définition devrait être réversible), quitter dans la foulée ses actuels locaux pour en rejoindre de nouveaux ! C'est, en attendant, ce qu'avance la préfecture du Val d'Oise même si, le 28 septembre encore, le directeur de cabinet, très irrité, et dans une envolée qui n'a convaincu personne,

a déclaré : « Ce n'est pas le petit Préfet du Val d'Oise qui décide ! » Alors, s'il est véritablement en désaccord avec de tels projets de fusion, et donc opposé à la disparition programmée des SDAP, qu'attend donc le ministre pour l'annoncer très officiellement et suffisamment clairement ? Sûrement de voir si les personnels réagissent tous ensemble, et très fortement. Et le temps presse !

Nous n'avons donc plus d'autre choix que celui d'organiser une riposte de très grande envergure. Travaillons donc immédiatement à sa construction.

.....
Bulletin d'adhésion à la CGT-Culture

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Service :

Tél : Mèl :

A retourner à la CGT-Culture, 12, rue de Louvois 75002 Paris

Tel : 01 40 15 51 70/71 Fax : 01 40 15 51 77

Mèl : cgt-culture@culture.gouv.fr

Site : <http://www.cgt-culture.fr>